PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE HUNTINGDON

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du mardi 5 novembre 2019 à 17h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux sous la présidence du maire.

Sont également présentes mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Sont absents: les conseillers Andrea Geary et Dominic Tremblay.

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté.

19-11-05-5137

Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux Appuyé par monsieur Maurice Brossoit Et résolu à l'unanimité:

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance extraordinaire du mardi 5 novembre 2019 à 17 h 12.

Adopté

Séance extraordinaire du mardi 5 novembre 2019, à 17h00, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.

ORDRE DU JOUR

- **A)** Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- **B**) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Emprunt par billets au montant de 1 814 000 \$ en vertu des règlements d'emprunt numéros 795-2010 à 802-2010, 804-2010 et 860-2014;
- **D)** Acceptation de l'appel d'offres public pour le financement par billets en vertu des règlements d'emprunts numéros 795-2010 à 802-2010, 804-2010 et 860-2014;
- **E**) Période de questions;

Levée de la séance

Adoption de l'ordre du jour

19-11-05-5138

Il est proposé par monsieur Florent Ricard Appuyé par monsieur Maurice Brossoit Et résolu à l'unanimité:

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du mardi 5 novembre 2019 tel que présenté.

Adopté

Emprunt par billets au montant de 1 814 000 \$ en vertu des règlements d'emprunt numéros 795-2010 à 802-2010, 804-2010 et 860-2014

Considérant que conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Huntingdon souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 814 000 \$ qui sera réalisé le 12 novembre 2019, réparti comme suit;

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
795-2010	77 000 \$
795-2010	96 000 \$
796-2010	51 500 \$
796-2010	288 700 \$
797-2010	61 100 \$
797-2010	78 400 \$
798-2010	36 700 \$
798-2010	57 700 \$
799-2010	25 600 \$
799-2010	52 400 \$
800-2010	43 100 \$
800-2010	158 600 \$
801-2010	75 500 \$
801-2010	174 400 \$
802-2010	83 100 \$
802-2010	97 700 \$
804-2010	50 000 \$
804-2010	221 600 \$
860-2014	84 900 \$

Considérant qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Considérant que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 795-2010, 796-2010, 797-2010, 798-2010, 799-2010, 800-2010, 801-2010, 802-2010 et 804-2010, la Ville de Huntingdon souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements.

19-11-05-5139 Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr Appuyé par monsieur Maurice Brossoit Et résolu à l'unanimité :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

- 1. les billets seront datés du 12 novembre 2019;
- 2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 12 mai et le 12 novembre de chaque année;
- 3. les billets seront signés par le maire André Brunette et la trésorière Johanne Hébert;

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020.	178 500 \$	
2021.	183 600 \$	
2022.	188 200 \$	
2023.	194 000 \$	
2024.	198 800 \$	(à payer en 2024)
2024.	870 900 \$	(à renouveler)

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 795-2010, 796-2010, 797-2010, 798-2010, 799-2010, 800-2010, 801-2010, 802-2010 et 804-2010 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq** (5) **ans** (à compter du 12 novembre 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adopté

Acceptation de l'appel d'offres public pour le financement par billets en vertu des règlements d'emprunts numéros 795-2010 à 802-2010, 804-2010 et 860-2014

Considérant que la Ville de Huntingdon a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique «Services d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal», des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 12 novembre 2019, au montant de 1 814 000 \$;

Considérant qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux (2) soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

178 500 \$	2,15000 %	2020
183 600 \$	2,20000 %	2021
188 200 \$	2,25000 %	2022
194 000 \$	2,35000 %	2023
1 069 700 \$	2,40000 %	2024

Prix : 98,83700 Coût réel : 2,67710 %

2 - CAISSE DESJARDINS DU HAUT-ST-LAURENT

178 500 \$	2,79000 %	2020
183 600 \$	2,79000 %	2021
188 200 \$	2,79000 %	2022
194 000 \$	2,79000 %	2023
1 069 700 \$	2,79000 %	2024

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,79000 %

Considérant que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse.

19-11-05-5140

Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux Appuyé par monsieur Denis St-Cyr Et résolu à l'unanimité:

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Que la Ville de Huntingdon accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 12 novembre 2019 au montant de 1 814 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 795-2010, 796-2010, 797-2010, 798-2010, 799-2010, 800-2010, 801-2010, 802-2010 et 804-2010. Ces billets sont émis au prix de 98,83700 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans.

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adopté

Période de questions du public

Aucune question.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

19-11-05-5141

Il est proposé par monsieur Florent Ricard Appuyé par monsieur Rémi Robidoux Et résolu à l'unanimité:

Que la séance soit levée à 17 h 25.

Adopté

André Brunette, Maire	Denyse Jeanneau, greffière	